

# **Est-ce que mon gardien va mettre dans ma boîte aux lettres mon avis d'échéance comme d'habitude ?**

- Les **avis d'échéances du mois de mars** ont été envoyés par courrier postal à votre domicile. Ils sont disponibles sur votre espace locataire. Il est possible que la distribution ait pris du retard. **Aucune pénalité de retard de paiement ne sera appliquée.**

- **Votre avis d'échéance du mois d'avril** vous parviendra début mai :

- soit dans votre compte sur l'espace locataire (si vous vous êtes connecté à votre compte locataire au moins 1 fois depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019)

Sinon :

- soit dans votre boîte aux lettres par votre gardien ou gardienne,
- soit par courrier postal, s'il n'y pas de gardien sur votre résidence.

**Compte tenu des difficultés d'acheminement du courrier, nous vous recommandons de privilégier un moyen de paiement dématérialisé sur cette période via votre espace locataire : carte bancaire, virement ou prélèvement.**